



Autorisation parentale pour la pratique de la plongée sous-marine

Par la présente, je soussigné(e)/nous soussignons¹,

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Nom : | Nom : |
| Prénom : | Prénom : |
| Né(e) le : | Né(e) le : |
| Adresse : | Adresse : |
| | |
| Téléphone : | Téléphone : |
| Mail : | Mail : |
| Père, mère, tuteur ¹ | Père, mère, tuteur ¹ |

autorise/autorisons¹ mon/ma/notre¹ fille/fils/pupille¹

Nom : Prénom : à pratiquer la plongée sous-marine au sein de l'école de plongée Les Piranhas ASBL, membre de la Lifras (Ligue francophone de recherches et d'activités subaquatiques).

Je comprends/nous comprenons¹ que la plongée sous-marine est une activité qui comporte des risques et je suis conscient(e)/nous sommes conscients¹ des précautions nécessaires à prendre pour garantir sa sécurité.

Je déclare/nous déclarons¹ être informé(e)/s des risques liés à la plongée sous-marine, tels que les accidents de décompression, les problèmes respiratoires, les blessures liées à la faune marine, etc. Je comprends/nous comprenons¹ que ces risques peuvent être réduits en suivant les consignes de sécurité données par les moniteurs de plongée et en respectant les règles établies.

Je m'engage/nous nous engageons¹ à :

- l'accompagner dans toutes les démarches nécessaires pour qu'il/elle puisse pratiquer cette activité de manière responsable ;
- fournir tous les équipements nécessaires à la pratique de la plongée sous-marine (combinaison, masque, tuba, palmes, etc.), tout en veillant à ce que ces équipements soient en bon état et adaptés à sa taille ;
- joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique de ce sport en piscine et en milieu naturel.

Avis aux parents

* Les membres en ordre administratif et médical sont couverts tant en responsabilité civile que par une assurance individuelle dans le cadre des activités de plongée et dans le respect du règlement de la Lifras.

* Pour les mineurs d'âge, l'école de plongée assume sa responsabilité pour tout ce qui pourrait survenir durant les activités liées à la plongée à savoir :

- en piscine : de 15 minutes avant les cours jusqu'à 15 minutes après les cours pour autant que ceux-ci assistent aux activités ;

- pour les sorties-club (carrières, mers ou autres) : ils sont couverts dès que leur nom est inscrit sur la feuille d'inscription jusqu'au débriefing de la plongée. En dehors de ces temps, ils restent sous la responsabilité des parents ou de l'accompagnant connu de ceux-ci.

Nos dirigeants et moniteurs sont à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez leur poser.

Fait à, le

Signature (s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

¹ Biffer les mentions inutiles.